

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 27 avril 2022, à 18h30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier  
René Desbois, inspecteur municipal

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation et traitent des sujets suivants :

2022-04-073

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**CONSIDÉRANT** la création du parc bioalimentaire marin ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accueil de travailleurs étrangers est essentiel aux activités de transformation de l'industrie de la pêche de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la pénurie de logements dans la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** les industriels ont déposé un projet d'habitations collectives destinées aux travailleurs étrangers ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande une modification du schéma d'aménagement de la MRC du Rocher-Percé au niveau des grandes affectations du territoire afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur une partie des lots 5 649 224 et 5 883 365 pour permettre la réalisation du projet d'habitations collectives.

2022-04-074

**TRAVAUX RUE DU VILLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et l'inspecteur ont reçu des soumissions pour les matériaux requis des travaux de drainage de la rue du Village ;

**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission est au montant de 14 798.43 \$ taxes comprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour entreprendre ces travaux, la Municipalité devra s'entendre avec E. Gagnon et Fils Ltée afin de lui céder une servitude de drainage sur leur terrain de la rue du Village ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission du centre du Ponceau Courval Inc. et accepte les frais reliés à la demande de servitude de drainage afin de réaliser les travaux et s'appropriera les sommes requises au surplus accumulé de la Municipalité.

**QUE** le conseil autorise le Maire et le directeur général à signer toutes ententes et actes relatifs à ces travaux pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2022-04-075

### **FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Le directeur général informe les membres du conseil que M. Roberto Blondin et M. Roland Vallée ont suivi avec succès leur formation sur le comportement éthique conformément à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (*LEDMM*).

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

2022-04-076

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 18 : 45 heures.

---

Roberto Blondin, maire

---

Yan Ritchie, directeur général  
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »